

PROJET PEDAGOGIQUE

CRECHE FAMILIALE

A LA CRECHE FAMILIALE..



SOMMAIRE

Présentation de la structure	3
1. Qu'est-ce que la crèche familiale au CHU de Nantes	3
2. Fonctionnement de la crèche familiale	3
3. Organigramme du personnel	3
4. Mission de la Responsable du Multi-accueil	3
5. Mission de la Directrice Educatrice	4
6. Mission de l'Assistante Maternelle	5
7. Mission de la Psychologue	6
8. Mission du Pédiatre	6
Objectifs de la crèche familiale	6
Les moyens	7
Conclusion	7

INTRODUCTION

Le C.H.U. de Nantes comprend trois structures d'accueil de la Petite Enfance :

- ✓ **La crèche familiale**, qui propose actuellement 34 places
- ✓ **La crèche collective « Les Petits Pirates »** qui propose 40 places
- ✓ **La crèche collective « Les Petits Martiens »** qui propose 50 places.

Depuis 2005, les trois structures d'accueil sont regroupées en Multi-Accueil, avec donc une capacité de 130 places.

Les accueils collectifs et l'accueil familial sont ouverts du lundi au vendredi (hors ponts et jours fériés)

Nous parlerons ici de l'accueil familial de son organisation, de ses objectifs et de ses moyens.

PRESENTATION DE LA CRECHE FAMILIALE DU MULTI-ACCUEIL DU C.H.U. DE NANTES

1- Qu'est-ce que la crèche familiale du C.H.U de Nantes ?

La crèche familiale est un mode de garde qui permet de concilier l'accueil d'enfants de 2 mois à 4 ans, au domicile d'une assistante maternelle agréée, recrutée et rémunérée par le C.H.U de Nantes, un organisme gestionnaire public.

2- Fonctionnement de la crèche familiale

La crèche familiale du C.H.U de Nantes a ouvert ses portes en septembre 1979.

Ses locaux administratifs sont annexés à ceux d'une des crèches collectives du multi-accueil : la crèche des « Petits Pirates », route de St-Sébastien à Nantes, au sein de l'Hôpital Saint-Jacques.

Agréée par la PMI, elle est gérée par le C.H.U. de Nantes. Elle est subventionnée par la C.A.F et la Municipalité Nantaise.

Elle accueille 34 enfants âgés de 2 mois à 4. Cette crèche accueille prioritairement les enfants de parents hospitaliers, néanmoins, 30% des places sont réservées aux familles extérieures nantaises. Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, en fonction des plages horaires de travail des parents.

Différents contrats mensuels d'accueil sont proposés aux parents :

- 100 heures
- 120 heures
- 160 heures
- 200 heures

3- Organigramme du personnel

Le personnel de la crèche familiale est composé comme suit :

- ✓ Une **responsable puéricultrice du Multi-Accueil** Mme BARRETEAU Anne France
- ✓ Une **directrice** éducatrice Mme GACKOWSKI Dominique
- ✓ Un pédiatre vacataire Docteur PINARD Odile
- ✓ Une psychologue à temps partiel Mme HERAUD Sophie
- ✓ 12 assistantes maternelles réparties géographiquement sur toute la ville de Nantes et sa périphérie.

4- Mission de la responsable du multi-accueil

Elle assure la responsabilité du multi-accueil, épaulée par la directrice éducatrice de la crèche familiale.

5- Mission de la directrice éducatrice

Par rapport à l'encadrement

Directrice de la structure et animatrice de l'équipe, elle a pour mission générale, sous l'autorité du Directeur du Pôle ressources humaines et de la responsable du multi-accueil, de garantir un accueil de qualité des enfants accueillis chez les assistantes maternelles et de répondre aux attentes des parents.

Elle est chargée de l'organisation générale de la Crèche Familiale et de son bon fonctionnement. Elle exerce une fonction d'encadrement et d'animation.

Elle participe au recrutement des assistantes maternelles et contribue à l'organisation des plans de formation (pour les assistantes maternelles).

Elle assure un suivi régulier au domicile des assistantes maternelles pour veiller au bien-être et au développement harmonieux de l'enfant, à sa sécurité matérielle et affective. Ces visites permettent un échange constructif et formateur afin de répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille.

Elle a un rôle de conseil auprès des assistantes maternelles concernant leurs pratiques professionnelles et un regard sur la mise en place de leurs actions éducatives proposées pour permettre un bon développement (somatique, psychomoteur et affectif) des enfants qu'elles accompagnent.

Elle a un rôle de médiation auprès des assistantes maternelles et des familles si des difficultés relationnelles se présentent.

Elle organise des temps d'activités d'éveil au sein des locaux de la crèche familiale permettant à l'enfant la découverte de la vie en groupe une fois par semaine en journée continue.

Elle veille à sa propre formation continue qui lui permettra d'évoluer et d'améliorer ses prestations, de rester en contact avec les différentes évolutions de textes et réglementation en vigueur.

Enfin, elle met en application le règlement intérieur de la crèche familiale et veille à son respect à la fois par les parents et par les assistantes maternelles.

Elle participe à la gestion des inscriptions et admissions des enfants ainsi qu'à la gestion administrative de la crèche.

Elle entretient des relations de partenariat interne ou externe au C.H.U de Nantes avec :

- les services administratifs, financiers et économiques du C.H.U.,
- le bureau politique sociale du C.H.U,
- les organismes de tutelle : le Conseil Départemental, la C.A.F

Par rapport à l'enfant

Elle répond à l'ensemble de ses besoins, qu'ils soient d'ordre physique, intellectuel, social et affectif.

Cette action éducative s'accomplit :

- lors des visites au domicile des assistantes maternelles,
- lors des activités d'éveil, qu'elle s'efforce de proposer dans des lieux bien conçus et adaptés, à partir d'un matériel judicieusement choisi.

Elle a un rôle d'observateur, d'écoute et d'analyse de situations.

Par rapport aux parents

Elle échange avec les parents, suscite leur participation, prend en compte les composantes de l'environnement de l'enfant, à savoir :

- son passé,
- sa structure familiale,
- son milieu socio-culturel.

Elle se tient à leur disposition pour tout conseil, information ou soutien les concernant ou concernant leur enfant.

Par rapport à l'équipe

Elle est responsable du travail pédagogique par le biais des réunions permettant la formation quotidienne des assistantes maternelles.

Elle a le souci de favoriser les relations entre les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire (la puéricultrice, les assistantes maternelles, la psychologue, et le pédiatre). Elle est responsable de l'accueil des stagiaires.

6- Mission de l'assistante maternelle

L'assistante maternelle recrutée au sein du multi-accueil, a un agrément remis par le Conseil Général (maximum 3 enfants) renouvelé tous les cinq ans.

Elle offre à l'enfant un accueil de qualité :

- En respectant tous ses besoins fondamentaux (hygiène, alimentation, sommeil, rythmes personnels, espace, etc...)
- En veillant à sa sécurité affective et matérielle,
- En participant au développement de son éveil intellectuel, moteur et affectif dans les conditions appropriées à son âge et dans des lieux différents (ludothèque, médiathèque, locaux de la crèche familiale disponible en dehors des journées d'activités d'éveil).

Tout ceci, en collaboration avec l'équipe qui gravite autour de l'enfant.

Elle accueille et accompagne chaque famille dans le respect de sa singularité.

Elle se doit d'adhérer au fonctionnement et aux missions de la crèche familiale en acceptant les contraintes liées aux horaires de travail des parents dans la légalité de leur amplitude horaire,

- en recevant à son domicile de façon impromptue et régulière la visite de l'équipe d'encadrement,
- en travaillant en équipe (remplacement de collègues, congés planifiés, réunions, etc...),
- en étant joignable pendant les horaires de travail,
- en étayant ses connaissances sur les besoins de l'enfant—par le biais de formations permanentes et de réunions avec l'équipe encadrante,
- en participant de façon ponctuelle aux journées d'éveil et aux sorties pédagogiques.

7- Mission de la Psychologue

Elle assure ponctuellement des visites au domicile des assistantes maternelles en collaboration avec l'éducatrice de jeunes enfants dans le but d'observer les enfants et de soutenir les assistantes maternelles dans l'accueil des enfants. Elle participe aux réunions de formation organisées par l'équipe encadrante.

Elle peut rencontrer les parents qui en font la demande, dans le but de les aider à résoudre au mieux les problèmes éventuels qu'ils rencontrent avec l'enfant.

8- Mission du pédiatre

Il donne son avis lors de l'admission de l'enfant après l'examen médical obligatoire.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des dispositions à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Il assure des actions d'éducation et de la formation à la santé auprès des professionnels de la petite enfance.:-

OBJECTIFS DE LA CRECHE

Permettre aux parents de concilier au mieux leur vie professionnelle et familiale.

Ceci en mettant à leur disposition un mode de garde :

- souple, adapté à leurs contraintes professionnelles
- fiable, rassurant et de qualité (assistantes maternelles recrutées en fonction de critères rigoureux, suivies par une équipe d'encadrement).

Proposer à l'enfant une prise en charge dans un cadre familial qui va lui garantir :

- un accueil personnalisé
- une prise en compte de son individualité, avec respect de son rythme,
- un développement de son autonomie, de son éveil, de sa personnalité, de sa créativité et de sa socialisation.
- Une aide et une préparation à la séparation de son milieu familial.

Encourager les assistantes maternelles à effectuer un travail de réflexion, de distanciation et d'échanges, par le biais des visites à domicile, des activités d'éveil et des réunions de travail leur permettant une formation quotidienne.

LES MOYENS

- ✓ **Une équipe de professionnelles de la petite enfance** constituée d'une responsable puéricultrice du multi-accueil, d'une directrice éducatrice, d'une psychologue et d'un pédiatre, qui assurent le travail d'encadrement auprès des 12 assistantes maternelles
- ✓ **Un lieu de vie et de rencontre** Ce lieu constitue à la fois un espace ludique et pédagogique pour les enfants, par le biais des activités d'éveil, mais également un espace de rencontre (familles, équipe encadrante et assistantes maternelles).
- ✓ **Les visites au domicile des assistantes maternelles :**
 - Elles témoignent que les assistantes maternelles mettent bien tout en œuvre pour atteindre les objectifs cités.
 - Elles permettent également une observation de l'enfant et de sa famille au domicile de l'assistante maternelle afin d'assurer un suivi individuel.
 - Elles favorisent les échanges et une réflexion commune sur le développement de l'enfant et l'accompagnement de la famille et de l'assistante maternelle.
 - Elles nous renseignent sur l'habitat (confort, hygiène, espace dévolu à l'enfant, sécurité matérielle, etc..).
 - Elles nous informent sur les capacités de l'assistante maternelle à gérer des situations quotidiennes délicates ou difficiles.
- ✓ **Les activités d'éveil :** (ci-joint annexe « Les activités de la crèche familiale)
 - A partir de deux ans, elles offrent à l'enfant un temps collectif en journée continue une fois par semaine au sein des locaux de la crèche familiale.
 - Elles offrent à l'enfant des outils ludiques et un environnement différent du domicile de son assistante maternelle qui le soutiennent dans son apprentissage de base : le tout sans précipitation et en le respectant.
 - Elle favorise le développement de la socialisation de l'enfant et la rencontre avec les autres.

CONCLUSION

Trois valeurs humaines nous guident au sein de la crèche familiale du C.H.U. de Nantes :

- ✓ Respect du tout-petit en tant qu'individu unique,
 - ✓ Respect des parents avec leurs contraintes d'ordre professionnel et personnel,
 - ✓ Respect des assistantes maternelles, dans le cadre de leur profession et de leur vie familiale.
-